



EUROPEAN CONVENTION
ON HUMAN RIGHTS
CONVENTION EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME
1950 - 2025 **75**



Strasbourg, 10 mars 2025

T-PVS(2025)02

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**REUNION D'EXPERTS SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION POUR L'ERADICATION DE
L'ERISMATURE ROUSSE EN EUROPE**

**Vendredi 22 novembre 2024
15 heures-16 h 30 CET
*réunion en ligne***

RAPPORT DE REUNION

*Document établi par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

1. Mots de bienvenue du Secrétariat

Le Secrétariat souhaite la bienvenue aux participants à la réunion du Bureau. Il fait un rappel de la dernière réunion d'experts, qui s'est tenue en ligne le 28 juin 2023 et visait à faire le point sur l'éradication de l'érismature rousse. En raison d'imprévus, il n'a pas été possible d'envoyer aux correspondants des Parties contractantes le questionnaire habituel destiné à évaluer les progrès réalisés dans l'éradication de l'érismature rousse et la mise en œuvre du Plan d'action. Les échanges qui auront lieu au cours de la présente réunion seront donc la seule source d'informations sur la situation pour la période 2023-2024. Ces informations seront communiquées lors de la 44^e réunion du Comité permanent (2-6 décembre 2024).

L'ordre du jour de la réunion, tel qu'il figure à l'annexe I, est adopté. La liste des participants figure à l'annexe II.

2. Plan d'action pour l'éradication de l'érismature rousse dans le Paléarctique occidental : rappel des objectifs

Le Secrétariat fait un bref rappel du Plan d'action pour l'éradication de l'érismature rousse et de ses objectifs. Il est rappelé que le principal objectif du Plan d'action actuel est l'éradication de l'érismature rousse à l'état sauvage en 2025, année où ce plan d'action prend fin. L'éradication de cette espèce est une tâche collective, du fait de sa mobilité. Une gestion adaptative est essentielle pour traiter ce cas. Les éventuelles suites à donner au Plan d'action seront examinées au cours de la réunion en tenant compte de la situation de l'espèce.

3. Situations nationales – progrès dans la réalisation des objectifs et problèmes rencontrés

Les experts désignés présentent les progrès réalisés dans leur pays.

Belgique

Il y a encore quelques oiseaux en Flandre. Les notifications de la présence de l'espèce proviennent de deux zones : l'une à l'ouest et l'autre au nord. A l'ouest, des érismatures rousses ont été repérées dans un réservoir d'eau assez grand. Il n'a pas été possible de retirer les oiseaux, car il y a à cet endroit une population reproductrice de pygargues à queue blanche et les gestionnaires de la zone n'ont pas donné l'autorisation d'abattre les érismatures rousses pour ne pas perturber les pygargues. Dans le nord (Anvers), des oiseaux ont été repérés dans un très grand réservoir, ce qui complique l'éradication. Le tireur professionnel qui a été chargé d'abattre des oiseaux ces dernières années n'était pas disponible en 2024. Or c'est le seul tireur sur oiseaux, ce qui est manifestement insuffisant.

Les chiffres ne sont pas très différents de ceux du dernier rapport :

	Recensement des oiseaux hivernants	Données d'observations fortuites
Nombre maximum recensé pendant l'hiver (1 ^{er} sept 2023-1 ^{er} mars 2024)	1	5
Nombre de sites abritant des oiseaux hivernants	2	6
Nombre maximum recensé pendant l'été (1 ^{er} avril-31 août 2024)		11
Nombre de sites abritant des oiseaux estivants		6
Nombre de couples reproducteurs 2024		1
Nombre de sites où une nidification a été signalée 2024		1

En résumé, au cours de la période allant de septembre 2023 à août 2024, un petit nombre d'oiseaux ont été recensés sur le territoire belge, avec un minimum de 5 oiseaux l'hiver dernier visitant les mêmes 6 sites et un maximum de 11 oiseaux sur 6 sites l'été dernier. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui des années

précédentes. Aucun oiseau n'a été observé en Wallonie depuis septembre 2023. Il n'y avait pas eu de nidification depuis 2018, mais une nouvelle nidification a été recensée en 2024 dans une réserve naturelle près d'Anvers (un couple avec trois poussins). Il faut donc rester vigilant quant à l'apparition de nouvelles nidifications. Un oiseau a été abattu en 2024, mais plusieurs interventions sont restées infructueuses. La procédure de réaction rapide actuelle semble efficace, mais la capacité d'élimination permanente ainsi que les spécificités des sites, comme la présence d'autres espèces protégées (par exemple, le pygargue à queue blanche qui a recommencé à se reproduire), constituent encore des goulets d'étranglement. D'autres solutions que le tir seront envisagées sur les sites où les oiseaux sont trop difficiles à approcher pour être abattus. Une surveillance plus active permettrait également d'augmenter le temps de réaction.

France

Un nouveau recensement des érismaures rousses détenues en captivité a été effectué en 2023. Il en ressort une réduction globale de 86 %, avec 16 oiseaux et 7 propriétaires, alors qu'en 2014 (année du dernier recensement), on dénombrait 203 oiseaux et 52 propriétaires.

En ce qui concerne la population sauvage sur le sol français, elle a diminué de 10 en cinq ans grâce à un financement européen (LIFE). La population relique est peu active (~4 couvées en 2024).

25 oiseaux ont été prélevés en 2023 : 7 oiseaux adultes en hiver et le reste (15 adultes et 3 juvéniles) pendant et après la saison de nidification ; autrement dit, la population hivernante a été précédemment sous-estimée.

Parmi les oiseaux abattus sur le Lac de Grand Lieu, 5 mâles ont été piégés au moyen d'une cage (à l'aide de leurres et de cris enregistrés) en 2024, et 10 mâles et 1 femelle en 2023, preuve que la méthode de piégeage était assez efficace.

En 2023, une étude génétique a été menée dans le but de repérer les arrivées d'autres populations (événements migratoires) et de faciliter la détection des hybrides, sur la base de 211 échantillons provenant de France, de Belgique et des Pays-Bas. Les résultats montrent que les événements migratoires pourraient ne pas être exceptionnels, mais que les résultats génétiques sont néanmoins utiles pour identifier les hybrides (1 seul dans l'échantillon de 211 individus).

Les diapositives de la présentation des experts peuvent être consultées [ici](#).

Allemagne

Le nombre d'érismaures rousses détenues en captivité est en baisse, mais les autorités ne disposent pas de données précises, car il n'y a pas d'obligation de signalement des érismaures rousses détenues en captivité en Allemagne.

Même s'il est difficile d'obtenir des chiffres exacts, les effectifs sont également en baisse dans la nature : 13 oiseaux ont été repérés en 2024 (contre 17 en 2023 et 32 en 2022). Les observations sont donc constamment en baisse depuis 2018. La plupart ont lieu dans les Länder du nord-ouest du pays. La majorité des oiseaux ne restant que quelques jours sur place, il est difficile de prendre des mesures efficaces pour les éliminer. Leur lieu d'origine et leur destination restent inconnus. Il n'y a que deux zones avec des observations continues de 1 ou 2 oiseaux chacune. Il est donc difficile de déterminer le nombre réel d'oiseaux en Allemagne. Aucun événement de nidification ni aucun poussin n'a été détecté, mais il y a eu une tentative en 2020.

Deux oiseaux ont été abattus en 2023-2024. Les tirs sont souvent difficiles, car la population locale y est très opposée, notamment en raison du grand nombre de visiteurs dans certaines régions. Les techniques de piégeage sont donc envisagées comme solution de rechange.

L'une des difficultés rencontrées dans l'éradication de l'érismaure rousse est que chaque Länder est responsable de ses propres espèces envahissantes. Il y a déjà des contacts entre eux, mais la coordination doit être améliorée.

Les diapositives de la présentation de l'experte peuvent être consultées [ici](#).

Pays-Bas

Aux Pays-Bas, l'érismature rousse est observée dans la nature principalement à l'ouest et au nord du pays. Le nombre d'érismatures rousses observées a diminué entre 2022 et 2023, puisqu'il est passé de 108 individus en 2022 à 75 en 2023.

76 % de la population (57 oiseaux) se trouve dans la province de Loenderveense Plas en Hollande-Septentrionale. On trouve de plus petites concentrations dans le Markiezaatsmeer, province de Zélande (7 oiseaux) et à Leidschendam en Zoetermeer, province de Hollande-Méridionale (4 oiseaux).

257 érismatures rousses ont été abattues entre 2017 et 2024 grâce aux programmes de contrôle mis en place dans toutes les provinces. 94 oiseaux ont été abattus pendant la saison 2022-2023 et 37 pendant la saison 2023-2024. Toutefois, des difficultés surgissent lorsque les populations sont nombreuses, petites et dispersées, ce qui compromet l'éradication.

L'éradication de l'érismature rousse aux Pays-Bas est soumise à des contraintes :

- a) Il est difficile de tirer dans les agglomérations urbaines ou dans les secteurs où il y a beaucoup d'amateurs de plein air : la sécurité du public prime ;
- b) Les petites populations et les individus sont très dispersés pendant les mois d'été ;
- c) L'espèce se déplace facilement entre les différents systèmes hydrologiques ;
- d) Beaucoup de temps et d'efforts sont nécessaires pour mettre à mort quelques individus.

Les autorités néerlandaises souhaiteraient qu'on les conseille sur la façon de gérer de petits nombres d'érismatures rousses très dispersées et considèrent que les bonnes pratiques devraient être mises en commun.

Les diapositives de la présentation de l'expert peuvent être consultées [ici](#).

Royaume-Uni

La population d'érismatures rousses au Royaume-Uni reste limitée à quelques individus seulement et peut être considérée comme fonctionnellement éteinte. La dernière nidification confirmée au Royaume-Uni remonte à plus de dix ans, à l'exception de l'Angleterre, où la dernière a eu lieu en 2021.

Entre janvier 2022 et mai 2024, 3 oiseaux (2 mâles et 1 femelle) ont été abattus. Selon les estimations, la population actuelle au Royaume-Uni est de 11 individus (pour l'essentiel des oiseaux isolés, et seulement 2 couples dans le sud-ouest de l'Angleterre). Les grandes priorités stratégiques pour la période 2024-2025 seront l'élimination des derniers oiseaux – en particulier des femelles – et la prévention des événements de nidification.

Les diapositives de la présentation de l'expert peuvent être consultées [ici](#).

4. Solutions, prochaines étapes et recommandations

Les participants reconnaissent que des progrès importants ont été réalisés dans l'éradication de l'érismature rousse en Europe, en particulier aux Pays-Bas, où la population est en déclin. Cependant, il semble qu'à l'échelle européenne, le problème subsiste en 2024, surtout en France et aux Pays-Bas, et qu'en Allemagne, si la population est certes limitée, elle est dispersée et a été peu contrôlée jusqu'ici.

Dans le même temps, le groupe d'experts convient que, compte tenu 1) de la mobilité de l'espèce, 2) des efforts croissants que suppose l'éradication des derniers individus d'une espèce introduite, et 3) du fait que certains pays n'atteindront pas l'objectif de l'extinction fonctionnelle de l'érismature rousse à l'état sauvage

en Europe d'ici la fin du Plan d'action actuel (c'est-à-dire 2025), il est fortement recommandé de redoubler d'efforts à l'avenir et d'élaborer pour cela un plan d'action de suivi pour les prochaines années.

5. Questions diverses

La prochaine réunion d'experts sur l'éradication de l'érisma rousse se tiendra en 2025, probablement en juin.

Le Secrétariat remercie les participants pour leur motivation et pour cette réunion productive.

Annexe I – ORDRE DU JOUR

- 1. Mots de bienvenue du Secrétariat**
- 2. Plan d'action pour l'éradication de l'érisma rousse dans le Paléarctique occidental : rappel des objectifs**
- 3. Situations nationales – progrès dans la réalisation des objectifs et problèmes rencontrés**

Point sur la situation dans différents pays :
 - Belgique
 - France
 - Allemagne
 - Pays-Bas
 - Royaume-Uni
- 4. Solutions, prochaines étapes et recommandations**
- 5. Questions diverses**

ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTS

Parties contractantes	Nom et fonction
Belgique	Nicolas PARDON Conseiller en politiques relatives aux espèces exotiques envahissantes Flemish Government/Gouvernement flamand Agence pour la nature et les forêts Tim ADRIAENS Équipe de gestion Institut de recherche sur la Nature et les forêts
France	Jean François MAILLARD Spécialiste des espèces envahissantes Office français de la biodiversité Adrien TABLEAU Spécialiste des espèces envahissantes et coordinateur du programme LIFE Oxyura Office français de la biodiversité
Allemagne	Lena WATERMANN Service de la biodiversité Office national de l'environnement du Schleswig-Holstein
Pays-Bas	Bas VAN BERKUM Conseiller en politiques, législation relative aux espèces envahissantes, à la chasse et à la nature Province Noord-Holland Beleidsadviseur sector Groen
Royaume-Uni	Iain HENDERSON Inspecteur principal Inspection des espèces non indigènes Office de la santé animale et végétale
Conseil de l'Europe/ Convention de Berne	Nom et fonction
	Mikaël POUTIERS Secrétaire de la Convention de Berne Jose AMENGUAL Conseiller en politiques